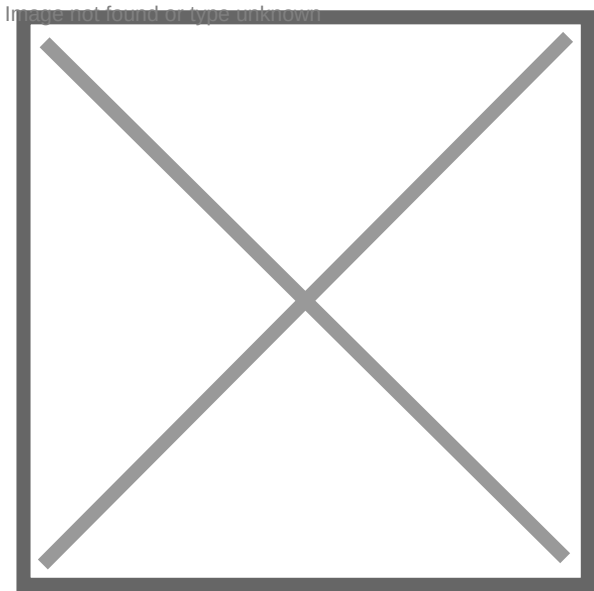




Tribunal de grande instance

Par **khesa**, le **10/06/2008** à **22:05**

Comment un particulier, assigné devant le TI, qui s'est toujours présenté et par trois fois aux audiences, -alors qu'à chaque fois les audiences ont été annulées et reportées, suite au désistement de l'avocat "demandeur", - peut il demander un renvoi pour reporter l'audience prochaine car il a un véritable empêchement ?
Que faut-il faire ? est ce possible sans risquer d'être juger par défaut sans pouvoir s'expliquer ?
c'est urgence l'audience a lieu le 23 juin.